

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 12 décembre 2024

Membres du Conseil Municipal : 23
Présents : 16
Votants : 23
Absents : 7
Procurations : 7

L'an deux mille vingt-quatre et le douze décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC, Mme SIRVEN Françoise, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Mme TROCELLIER-BERGER Agnès, Mme JACQUEMIN Monique, Mme FERRERES France, Mme LEOTARD Hélène, Mme BAECKEROOT Marie-Hélène

Procurations :

M DI NATALE Paolo donne procuration à Loïc LE BLEVEC
M. ARNAUD Hervé donne procuration à M. Daniel SALVADOR
Mme ARNAUD Sandrine donne procuration à Mme Monique JACQUEMIN
M. FOURNEAU Julien donne procuration à M. Jean-Philippe DACHEUX
M. CAPELLI Fabrice donne procuration à Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine
M. JULIEN Eric donne procuration à Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion
M. BELLOC Didier donne procuration à Mme Jackie GALABRUN-BOULBES

Objet : VIE ASSOCIATIVE - Subvention exceptionnelle à l'association Brocéliande

Mme Houvenaghel-Defoort, adjointe à la vie associative, informe les membres du conseil d'une demande de subvention exceptionnelle de l'association Brocéliande pour l'organisation de la soirée de la chanson française dans le cadre de la 4ème édition du Festival de la Chanson Française le 19 octobre 2024.

Ce dossier a été examiné par la commission « Vie associative » le 12 novembre qui propose une aide de 200 €.

L'aide sera versée sur présentation du bilan de l'évènement et la fourniture des factures correspondant au montant de la subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants (M. Le Blevec ne prend pas part au vote ni au débat) :

- ACCORDE une subvention exceptionnelle à l'association Brocéliande pour l'organisation de la soirée de la chanson française dans le cadre de la 4ème édition du Festival de la Chanson Française le 19 octobre 2024, d'un montant de 200 €

- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024
- DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme



Le Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le